

Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2019 à 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. CLAUDEL Claude - GIRARDOT Stéphane - MULLER René, délégués aux adjoints, MM. DECRIND Virginie - FLORIN Marie-Laure – GARDAVAUD Xavier – JUGE Nathalie – KLEMANN Jérôme, conseillers municipaux.
Absents excusés	MM. SOMMIER Nathalie - MONNERET Matthieu
Pouvoirs	M. MONNERET Matthieu à Mme CROISSANT Danielle Mme SOMMIER Nathalie à Mme FLORIN Marie-Laure
Secrétaire de séance	Mme CROISSANT Danielle

Rappel des délibérations du précédent cm.

1) ONF : Programme travaux en forêt 2019

L'adjoint délégué aux forêts présente le programme prévu pour 2019, en précisant que la commission des forêts s'est rendue sur le terrain, et qui se présente comme suit :

- ✓ Investissement : maintenance des cloisonnements parcelles 6r-46r, semis artificiel ou dégagement des plantations p6r, dépressage régénération p46r pour 8 405.40 €,
 - ✓ Maintenance : entretien du parcellaire parcelles 27-28-29-30 pour 2 685.02 €.
- Vote à l'unanimité : 15 pour.

2) Réfection pont de la Revenue : devis complémentaire

L'entreprise d'insertion ERIGE chargée des travaux de réfection a fourni un devis complémentaire de 1 994 € TTC pour mise aux normes, nettoyage et protection des pierres.

Pour mémoire, le premier devis était de 37 566.70 €. Vote : 15 pour.

3) Convention RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) avec le CDG 70(Centre de Gestion)

La loi est entrée en vigueur le 25 mai 2018 et impose une mise en conformité relative à la protection des données personnelles. Un délégué doit être désigné pour cette mission.

Le CDG70 propose une convention pour assumer cette fonction et mandater un délégué.

Le taux annuel de la cotisation est de 0.057 % de la masse salariale (cumul des salaires bruts des titulaires et non-titulaires à emplois permanents). Vote : 15 pour.

4) Droit de place pour camion kebab

Une entreprise demande le droit de stationner sur le parking communal face au garage Albersammer les jeudis soirs de 17 h à 22 h. Elle assurera sa fourniture en électricité par un groupe électrogène.

Le Conseil municipal autorise ce droit de place et fixe le tarif à 15 € par mois avec effet au 01/03/2019 et autorise Mme le Maire à établir et signer la convention correspondante et toutes ses pièces annexes. Vote : 15 pour.

5) Renouvellement bail de location de terrain communal.

Toutes les données n'étant pas réunies, ce point est ajourné et reporté au prochain conseil.

6) Remise sur loyer logement communal pour travaux.

Les locataires du logement n° 6 avaient demandé l'autorisation de créer une cloison avec une porte pour créer une chambre pour un bébé.

Après accord, les travaux ont été réalisés. Des élus se sont rendus sur place et ont constaté la qualité du travail réalisé.

Mme le Maire propose une remise équivalente à un mois de loyer soit 358 € pour participer au coût de cet aménagement.

Accord à l'unanimité pour cette remise. Vote 15 pour.

7) Adhésion à GAIA ENERGIES

Cette association d'intérêt général à but non lucratif (loi 1901) va assister gratuitement la commune à la rédaction du cahier des charges pour la maîtrise d'oeuvre concernant le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal mairie/école.

Elle nous propose une adhésion annuelle pour 50 €. Vote 15 pour.

8) Dénomination voirie.

M. Paul LIVET a racheté une bâtisse au 20 grande rue qu'il a fait détruire. Un permis de construire a été instruit et accepté pour 6 (3 puis 6) petits pavillons locatifs qui sont en cours de construction.

Il souhaiterait donner un nom à cette zone résidentielle et nous propose l'appellation « Les Niglos ».

Le conseil municipal donne son accord pour le choix de M. LIVET et acte la reconnaissance de la nomination de la voirie « Résidence les Niglos » dans le domaine privé avec numérotation afférente 20 grande rue – a-b-c-d-e-f. Vote : 15 pour.

9) Succession locataire décédé : admission en non-valeur de loyers.

Suite à son décès, l'ancienne locataire du logement 2 Place du Temple –restait redevable de 5 loyers impayés dont 3 ont bénéficié de l'aide au logement durant son hospitalisation.

Les deux derniers loyers seront pris en charge par les héritiers.

Après délibération, l'assemblée accepte d'annuler la somme restant à payer.

- **Point supplémentaire à l'ordre du jour** : admission en non-valeur au budget assainissement : facture de 117.88 €. Cette personne bénéficie d'une procédure de rétablissement personnel judiciaire avec effacement de dettes. Vote 15 pour.

10) Questions diverses

- Ingénierie70 – organisme qui prend en charge à titre onéreux des services aux communes proposés auparavant par le Conseil Départemental – propose une convention pour aide à la voirie de 450 € par an + adhésion à Ingénierie 70 de 450 €. A revoir.

Séance levée à 20 h.